



Sur le projet de « partenariat » entre Generali & Klesia

Quelles sont les vraies raisons du déménagement de salariés de Generali sur l'immeuble Euroatrium à Saint-Ouen ? Qui est et sera concerné par ce regroupement sur ce site ? Quels sont les objectifs à terme de ce projet ?

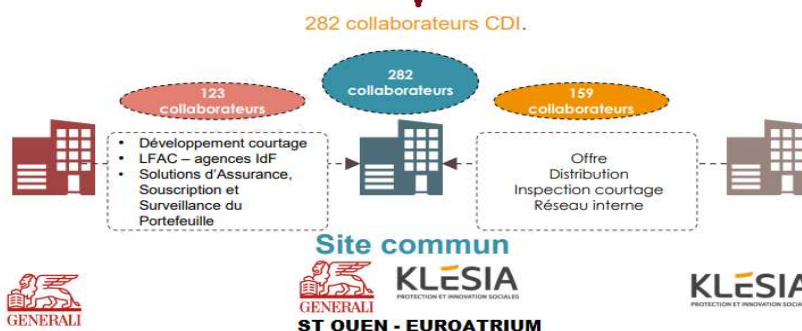
Voici les phases de ce projet de « partenariat » entre Generali et Klesia présenté par la Direction lors du dernier CSEC :

Rappel du calendrier prévisionnel de mise en œuvre du partenariat
Sous réserve de la bonne finalisation de la phase de *closing*



Informations / Informations-consultations des instances représentatives idoines

Les éléments exposés et les évolutions potentielles sont soumis à l'autorisation préalable des autorités compétentes (IVASS) et à l'avis préalable du CSE.



Initialement, le regroupement des salariés Generali et Klesia impactés était prévu en phase 2 (mi-2021). Mais dès la fin de la consultation sur la phase 1, les Directions de Generali & de Klesia viennent d'annoncer **une consultation anticipée** sur le projet de déménagement sur un même site de l'ensemble des salariés concernés !

Pourquoi une telle hâte ?

En fait, le CSE de Klesia (où le syndicat FO est majoritaire) a discuté de cette question dès la consultation sur la phase 1 et la Direction de Klesia a pris l'engagement devant les élus d'abandonner la phase 4 du projet et donc de ne pas transférer les contrats de travail vers une société commune. La direction de Generali était donc informée de cette position et les élus FO de Generali l'ont rappelée en CSEC en adoptant également la même position en cohérence avec les élus FO de Klesia. **Mais, la Direction de Generali a refusé de donner cette garantie et donc de s'aligner sur la position de Klesia ...**

Rappelons que M. Philippon, interrogé en avril sur la phase 3 de ce projet qui prévoit la création d'une société commune et son éventuelle intégration dans l'UES Generali, avait répondu qu'il était bien trop tôt pour répondre puisque l'étude n'avait pas encore débutée ... **Qui peut y croire désormais avec le déménagement anticipé des équipes des Collectives sur le site de St Ouen prévu dès début 2021 ?**

Tout cela conduit à s'interroger : S'agit-il vraiment d'un partenariat, ce qui implique que les décisions sont communes ? Qui décide : Klesia ou Generali ?

Les équipes de souscription et de l'indemnisation en prévoyance collective de Klesia et de Generali vont devoir travailler en commun. Les salariés de ces équipes sont donc tous concernés par ce projet de déménagement car il y a fort à parier qu'à terme, les salariés de l'indemnisation soient également concernés par le projet de regroupement sur le site de Saint-Ouen ...



Lors du dernier CSEC, les représentants FO Generali ont fait la déclaration suivante en votant CONTRE ce projet de regroupement sur un même site :

« Nous demandons une nouvelle fois le retrait de ce projet de déménagement. Il n'est pas indispensable d'être sur le même site pour travailler ensemble. Nous considérons qu'on ne dit pas tout aux salariés en ne les avertissant pas dès cette phase que la vraie raison du rapprochement sur un même site, c'est de transférer leur contrat de travail, ce qui aura pour effet de les détacher des CSE de Generali. Nous sommes opposés à tout transfert de contrat de travail, nous demandons le maintien de tous les salariés sur le site de Saint Denis et avec des contrats de travail Generali ».

En effet, pour notre syndicat FO, le travail en commun peut se réaliser sans qu'il soit nécessaire de se retrouver sur un même site. Nous avons de nombreux exemples chez Generali de travail en commun sur des sites distants et cela fonctionne !

Alors oui, nous affirmons que la vraie motivation de ce déménagement est dans un premier temps, d'isoler nos collègues de travail sur un autre site afin de préparer, dans un second temps, le transfert de leurs contrats de travail vers la nouvelle société commune et un nouveau statut !

Dès lors quelle sera la convention collective applicable alors que les salariés viennent de deux sociétés et de deux branches qui ont des conventions collectives différentes ? Quel sera le statut de ces salariés (droits collectifs), quel sera le CSE, ceux de Klesia ou ceux de Generali ? En fait, probablement ni ceux de Klesia, ni ceux de Generali, dans l'état actuel du droit du travail.

Quand le CSEC de Generali a été consulté le 18 juin, l'ensemble des élus du CSEC a voté contre ce projet de déménagement. Pourtant, légalement, cette opposition unanime ne suffit pas pour obtenir que la Direction renonce à ce projet de regroupement sur un même site.

Seule une opposition franche et déterminée de l'ensemble des organisations syndicales, aussi bien à Generali qu'à Klesia, pourra amener les deux Directions à revoir leur projet et à renoncer à cet inutile regroupement géographique et au transfert des contrats de travail des salariés de Generali & Klesia.

Notre syndicat FO souhaite que l'ensemble des organisations syndicales se concertent et s'unissent pour obtenir le retrait de ce projet.



Ce sujet vous intéresse ? Vous êtes concerné(e) ?

N'hésitez pas à nous contacter : fogenerali@yahoo.fr

A bientôt !